
[Le concours Créactifs est ouvert. À vos candidatures !](#)

Temps de lecture

3 minutes

- Publié le 19/01/2023 - 11:42 Mis à jour le 19/01/2023 - 11:42

La quinzième édition du concours Créactifs, destiné à soutenir et accompagner des jeunes porteurs de projets innovants, a débuté vendredi 12 mai. Les candidatures sont ouvertes.

Le rendez-vous incontournable pour les jeunes et leurs projets innovants revient avec une thématique centrale : la transition social-écologique. Les habitants du territoire, âgés de 18 à 30 ans, pourront soumettre leurs projets jusqu'au 15 septembre prochain. Ce concours a déjà permis de soutenir plus de 122 jeunes porteurs de projets et d'accompagner la création de 79 entreprises sur le territoire !

Pour Nicolas Mayer-Rossignol, Maire de Rouen, Président de la Métropole Rouen Normandie et Nadia Mezrar, Vice-Présidente en charge de l'emploi, les solidarités, la jeunesse : « Créactifs

est une façon concrète de soutenir la jeunesse et d'encourager les initiatives audacieuses. Chaque année, le jury a plaisir à découvrir des projets riches et innovants, portant sur les diverses compétences de la Métropole. Cette année comme l'an passé, la question de la social-écologie est au cœur de l'appel à candidatures. C'est un sujet qui est à la fois moteur et incontournable tant il est urgent de lutter contre le réchauffement climatique. »

Véritable coup de pouce aux jeunes, le concours Créactifs, lancé par la Métropole en 2009, soutient des initiatives écocitoyennes en finançant des projets :

- présentés par des jeunes de 18 à 30, seuls ou en groupe,
- qui habitent la Métropole ou dont le projet concerne notre territoire,
- et qui portent un projet novateur, prenant pleinement en compte le développement durable et s'inscrivant dans l'un des domaines des compétences de la Métropole. Développement économique, environnement, services publics (mobilité, eau, assainissement, déchets), solidarité (politique de la ville, insertion des publics en difficulté, lutte contre les discriminations, égalité entre les femmes et les hommes, promotion de la santé...), culture, tourisme, habitat, enseignement supérieur, recherche, coopération décentralisée ... les sujets concernés sont vastes.

Cette année, en adéquation avec les objectifs portés par la Métropole, les propositions intégrant la transition social-écologique seront particulièrement encouragées. Ainsi, une prime complémentaire d'un montant de 2 500€ sera accordée aux 2 dossiers ayant eu la plus forte notation sur le critère de la transition sociale et écologique.

Ce concours permet aux jeunes de participer activement à la vie de la collectivité, en les associant à la construction d'une métropole plus durable et plus inclusive, tout en leur donnant l'opportunité d'avoir un financement pour leur projet grâce à une aide pouvant atteindre 5000 €. Afin de favoriser l'émergence des projets contribuant au développement des quartiers prioritaires de la ville* (QPV) et territoires de veille (TV), le jury peut accorder une prime complémentaire pouvant atteindre 2500 € aux lauréats domiciliés dans un QPV ou un TV ou dont les projets visent directement le développement de ces quartiers ou territoires. Le concours Créactifs mise aussi sur des valeurs citoyennes. Ainsi, en échange du prix versé, le jeune lauréat s'engage à réaliser une action bénévole qui profitera à la collectivité.

CALENDRIER 2023 :

- lancement du concours : vendredi 12 mai
- fin de dépôt des candidatures : vendredi 15 septembre
- présélections : du 16 au 20 octobre
- auditions : entre le 13 et le 17 novembre
- proclamation des résultats : entre le 27 novembre et le 1er décembre

Pour participer, le dossier d'inscription est à compléter [directement en ligne](#) :

** Les 16 quartiers prioritaires sont répartis sur 14 communes. Ils représentent une population de 46 710 habitants. Sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie ont été retenues les quartiers prioritaires qui se trouvent sur les communes de : Bihorel, Canteleu, Cléon, Darnétal, Elbeuf, Grand-Couronne, Maromme, Notre-Dame-de-Bondeville, Oissel, Petit-Quevilly, Rouen, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Saint-Étienne-du-Rouvray et Sotteville-lès-Rouen. Les 9 territoires de veille active que compte le territoire de la Métropole sont répartis sur 4 communes : Caudebec-lès-Elbeuf, Déville-lès-Rouen, Grand Quevilly et Oissel.*

